

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF QUAD CROSS ELITE



Moto-Club : C1806 - MOTO CLUB DU BOULOU

N° d'épreuve FFM : 292

E-mail : valeriemartinez66400@gmail.com

Date : 15 octobre 2023

Téléphone : 06 61 74 96 32

Lieu : Le Boulou (66)

Organisateur technique : I16255 - M MARTINEZ ANGE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LMOC - M ASTIER JOEL	Licence :	002451
Délégué FFM (Président de jury)	FFM - M POMMIER THIERRY	Licence :	037500
Membre du Jury	LMOC - M GANOZZI BERNARD	Licence :	010956
Membre du Jury	LMOC - M SERVANT MICHEL	Licence :	022247
Commissaire technique responsable	FFM - M GABRIEL ERIC	Licence :	127457
Responsable du chronométrage	FFM - Mme FABIEN VALERIE	Licence :	27028

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE

Age ----- 16 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert

🔗 Epreuve de qualification :

Chaque coureur qualifié et les deux réservistes percevront une prime de qualification de 30 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €

🔗 Autres épreuves :

Chaque pilote percevra les prix d'arrivée suivants par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Nathalie Converso**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Perpignan (66)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit du Boulou**

Adresse **Pou Sangli, 66160 Le Boulou**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1 600 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **15**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **21/06/23**

MOTO CLUB LE BOULOU
Maison du Gardien
Boîte n° 5
66160 LE BOULOU

VISA DE LA LIGUE

DATE: **22/06/2023**



ALRIC

VISA DE LA FFM

DATE: **28/09/2023**

NUMÉRO: **23/0869**



MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C1806 - MOTO CLUB DU BOULOU

E-Mail : valeriemartinez66400@gmail.com

Téléphone : 06 61 74 96 32

Organisateur technique : 116255 - M MARTINEZ ANGE

N° d'épreuve FFM : 292

Date : 14-15 octobre 2023

Lieu : Le Boulou (66)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	002451 - M ASTIER JOEL	Désignation LMOC
Président du Jury	010956 - M GANOZZI BERNARD	Désignation LMOC
Membre du Jury	022247 - M SERVANT MICHEL	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	Désignation LMOC
Commissaire technique	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA	Désignation LMOC
Chronométreur	191524 - Mme REY LILIANE	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	LMOC	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. L'inscription à l'épreuve inclut la location du transpondeur qui doit être rendu à la fin de l'épreuve. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat de France quad cross élite	Voir règlement particulier
Championnat Occitanie MX féminin 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
Championnat Occitanie MX super vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 50 ans mini au 1 ^{er} janvier (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc
Championnat Occitanie MX vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 38 ans mini au 1 ^{er} janvier à 49 ans maxi au 1 ^{er} janvier (licence compétition) Cylindrée ---- Dès 125cc
Championnat Occitanie moto ancienne 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- Dès 125cc
Trophée Méditerranée MX 450-250 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- de 144cc à 500cc
Trophée Méditerranée MX 85 45€ hors majoration	Age ----- 9 ans mini à 14 ans au 1 ^{er} janvier (licence compétition) Cylindrée ---- 85cc
Coupe de la ville 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Nathalie Converso		
Nombre de secouristes -----	8	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Perpignan (66)	Temps de trajet (en min)-----	20 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit du Boulou		
Adresse -----	Pou Sangli, 66160 Le Boulou		
Longueur du circuit -----	1 600 m	Largueur minimale -----	6 m
Largeur de la grille de départ -----	40 m	Longueur de la ligne droite de départ -----	80 m
Nombre de commissaires de piste -----	15 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	
Capacité Moto -----	36 aux essais	30 en manche	

- *Rappel* : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 21/06/2023	Date : 22/06/2023	Date : 28/09/2023
MOTO CLUB LE BOULOU Maison du Gardien Boite n° 5 66160 LE BOULOU		Numéro : 23/0869
		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Vendredi 13 octobre 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 14 octobre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (A)	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (B)	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
10h15	10h35	Pause		
10h35	10h50	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (A)	15'
10h55	11h10	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (B)	15'
11h15	11h30	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
11h35	11h50	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
11h50	13h45	Pause		
13h45	14h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (2)	15' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (1)	15' + 1T
14h35	14h55	Manche 1	Championnat Occitanie MX vétéran	15' + 1T
15h00	15h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15' + 1T
15h20	15h50	Pause		
15h50	16h10	Manche 2	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (2)	15' + 1T
16h15	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX Moto Ancienne (1)	15' + 1T
16h40	17h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX vétéran	15' + 1T
17h05	17h25	Manche 2	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15' + 1T
17h30		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Samedi 14 octobre 2023

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

19h10 ----- Briefing et accueil des pilotes du championnat de France quad cross élite

Dimanche 15 octobre 2023

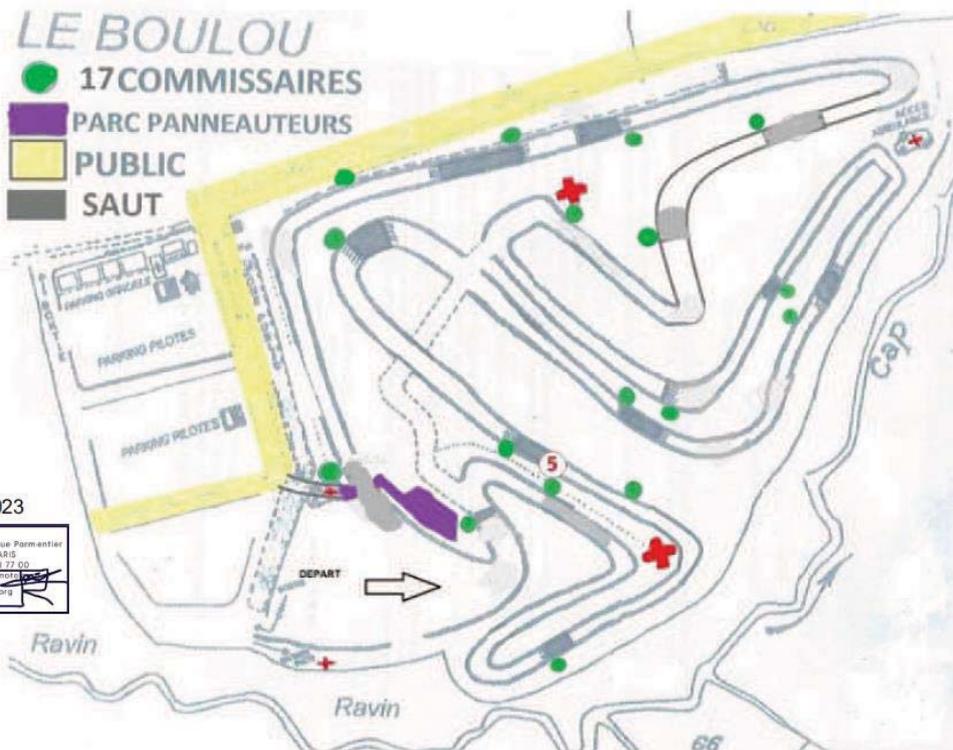
DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h15	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h45	9h00	Essais libres	Championnat de France Quad Cross Elite	15'
9h05	9h20	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe de la ville	15'
9h25	9h40	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 450-250	15'
9h45	10h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85	15'
10h00	10h20	Pause		
10h20	10h40	Essais qualificatifs	Championnat de France Quad Cross Elite	20'
10h45	10h50	Test départ	Championnat de France Quad Cross Elite	5'
10h55	11h10	Essais chronométrés	Coupe de la ville	15'
11h15	11h30	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 450-250	15'
11h35	11h50	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85	15'
11h55	12h20	Manche 1	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 2T
12h20	13h45	Pause		
13h45	14h05	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 450-250	15' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
14h35	15h00	Manche 2	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 2T
15h05	15h25	Manche 1	Coupe de la ville	15' + 1T
15h25	15h45	Pause		
15h45	16h05	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 450-250	15' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
16h35	17h00	Manche 3	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 2T
17h05	17h25	Manche 2	Coupe de la ville	15' + 1T
17h340		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		

Longueur de la piste : 1 510m

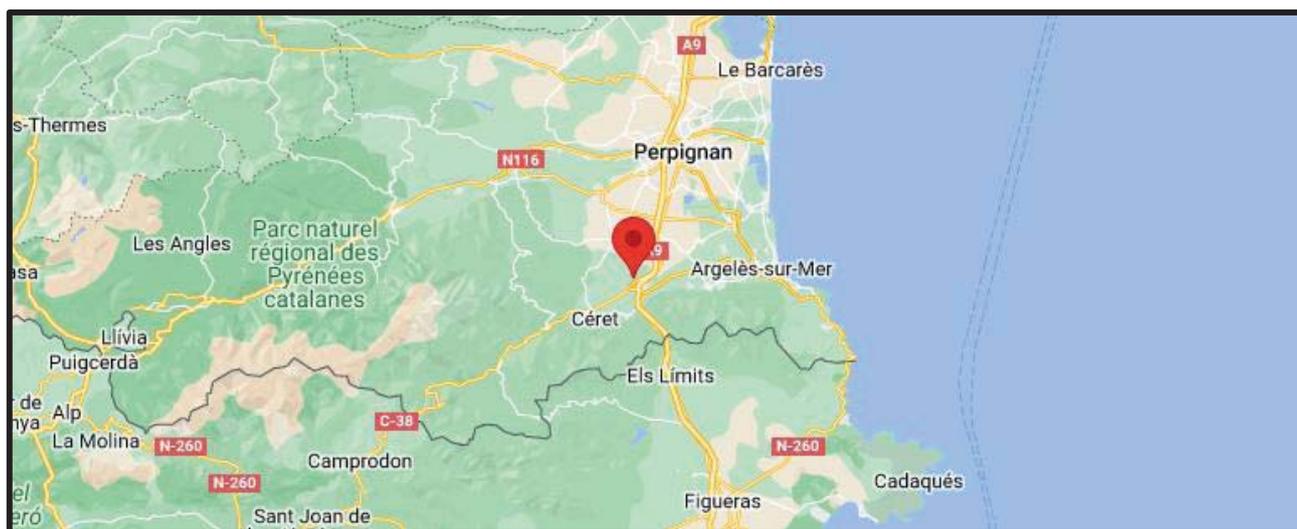
Nombre de pilotes : 45 motos ou 30 side-cars/quads

Nombre de commissaires au minimum : 17. Le jour d'une épreuve, ce nombre pourra être augmenté par la direction de course, si nécessaire.

PLAN



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB LE BOULOU MAISON DU GARDIEN BOITE N°5 - 66160 LE BOULOU

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11163411804 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COURSE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE QUADS ELIT** se déroulant à **CIRCUIT DU BOULOU** du **13/10/2023** au **15/10/2023**.

Cette attestation est valable du **13/10/2023** à **07:00** au **15/10/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **18 septembre 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.